

Rennes, le 3 septembre 2020

**Communication
& Documentation**

Nos réf. : LL / ASL

Dossier suivi par :
Communication
☎ 02 56 01 61 54

E-mail : communication@
cafrennes.cnafmail.fr

A l'attention des Directrices ou Directeurs
d'établissements scolaires

Objet : Allocation de rentrée scolaire 2020

Madame, Monsieur le Directeur(rice),

La période de la rentrée scolaire est un moment capital dans l'année pour vous comme pour nous.

Les familles aux revenus modestes ayant à leur charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans peuvent prétendre à l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Elle aide à assumer le coût de la rentrée.

Aussi, nous mettons à votre disposition un dépliant d'information qui vous présente les modalités d'obtention de l'ARS.

Toutefois, les familles ne percevant aucune prestation familiale ne sont pas connues dans nos fichiers. Nous avons besoin de votre aide pour informer au mieux ces bénéficiaires potentiels pour qu'ils puissent accéder à leurs droits.

Il est important de porter à leur connaissance la démarche à suivre : ils doivent télécharger le formulaire sur le site www.caf.fr, le compléter, le signer et l'envoyer à la Caf.

Pour de plus amples informations, vous pouvez orienter les familles vers le site www.caf.fr > Accueil Allocataires / Droits et prestations / S'informer sur les aides / Enfance et jeunesse / L'allocation de rentrée scolaire (Ars).

Par avance, nous vous remercions pour votre implication et souhaitons, par ce dispositif, participer à vos côtés à la bonne préparation de la rentrée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur(rice), l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable du service Communication,



Lucile LEPERCHOIS



Cours des Alliés
35028 RENNES Cedex 09

